

# Soupçons d'arnaque : le placement miracle vire à la déroute

**LE FAIT DU JOUR. En faisant miroiter rendements records et défiscalisation, FSB Holding a englouti des millions d'euros d'épargne. La justice soupçonne une gigantesque arnaque.**

Dossier Réalisé Par boris Cassel et Matthieu Pelloli | 21 Janv. 2016, 04h10 | MAJ : 21 Janv. 2016, 09h51

1/3 [réagir](#)

16



ILLUSTRATION. Tous ont placé leurs économies dans des produits financiers alléchants, censés faire pousser des champs d'éoliennes et de panneaux solaires.

**(LP / Ava Djamshidi.)**

Ce sont les pigeons de l'éolien. Chômeurs, retraités, employés... ils sont de toutes les classes sociales, de toutes les régions françaises, de tous les niveaux d'études. Tous ont placé, les yeux fermés, leurs économies dans des produits financiers alléchants, censés faire pousser des champs d'éoliennes et de panneaux solaires.

Croyant préparer l'avenir, ils hypothéquaient leur futur. « On compte plusieurs milliers de clients floués », assure Hélène Féron-Poloni, l'une des avocates des victimes. Car, oui, il s'agit de victimes. Victimes de leur propre crédulité, peut-être. Les ressemblances avec d'autres grandes escroqueries financières (Madoff, Aristophil, etc.) sont troublantes : rendements promis mirobolants, des millions d'euros (40 M€ précisément) évaporés, des montages

opaques, une multitude de sociétés imbriquées les unes dans les autres... Il reste que ces épargnants sont avant tout victimes de financiers sans scrupules.

>> **TEMOIGNAGE.** [Du cadre au chômeur, ils se sentent floués.](#)

Où sont donc passés les 40 M€ des épargnants séduits par les produits du groupe FSB Holding et sa filiale [France Energies Finance](#) (FEF) ? Ce sera à la [justice](#) de l'établir. Selon nos informations, une enquête préliminaire est ouverte au parquet de Paris. La brigade financière tente d'éclaircir cette affaire tentaculaire aux ramifications internationales. Les enquêteurs s'appuient sur plusieurs signalements de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de Tracfin, la cellule antiblanchiment de Bercy.

Alors que la société qui les a floués, le groupe FSB Holding, est en redressement judiciaire, les épargnants se sont constitués en association. Objectif : limiter la casse. « Si nous récupérons 50 % de notre capital, nous serons contents », confie Philippe Barbet, le président. On leur avait pourtant promis des rendements « garantis » de 7 %. Trop beau pour être vrai ? L'Autorité des marchés financiers (AMF) alerte : « Le rendement rémunère un risque. S'il est trop élevé, c'est qu'il y a danger. »

## **Ils vendaient du vent !**

Des centrales électriques photovoltaïques en Guyane aux flux financiers vers le Luxembourg, en passant par les beaux quartiers parisiens... Les produits concoctés par les filiales du groupe FSB Holding — comme la Financière de Saint-Barth... — ont floué plus de mille épargnants et parfois englouti les économies d'une vie. La société est aujourd'hui en redressement judiciaire. « Le Parisien » et « Aujourd'hui en France » ont pu consulter l'inquiétant rapport de l'administrateur judiciaire récemment nommé pour sauver ce qui peut encore l'être.

### **L'origine du problème**

Au cours des cinq dernières années, FSB Holding a créé des instruments financiers dont le but affiché était de financer le développement des énergies renouvelables, comme les éoliennes ou le photovoltaïque (panneaux solaires). Ces produits étaient commercialisés par plusieurs sociétés de gestion de patrimoine.

### **Retour de bâton pour le Girardin industriel**

Pour inciter les investisseurs à financer le développement économique des départements d'outre-mer, l'Etat a mis en place un dispositif fiscal particulier. Appelé Girardin industriel, il offre d'énormes ristournes fiscales aux particuliers plaçant leur argent dans des sociétés chargées d'investir sur place, notamment dans la construction de centrales électriques. Par le biais d'une de ses filiales — France Energies Finance (FEF) —, FSB Holding a ainsi mené en 2010 et 2011 deux campagnes de défiscalisation. Selon le rapport de l'administrateur judiciaire, quelque 12 M€ ont été récoltés auprès de 840 contribuables. Leur réduction d'impôt n'est validée par le fisc que si les centrales produisent bel et bien du courant. Problème, « les éoliennes n'étant toujours pas à ce jour en l'état productif, note l'administrateur, la défiscalisation opérée par les investisseurs semble pouvoir être contestée par l'administration fiscale ». Pis, il « s'interroge sur la réalité du montage ».

### **Le 7 % rendement fait pschitt**

C'est l'autre grand produit proposé aux épargnants. Il s'agissait d'investir directement dans des sociétés chargées de développer des projets d'énergie renouvelable, à la fois en outre-mer (Réunion, Guadeloupe, Martinique) mais aussi en métropole (à Montvendre dans la Drôme). 28 M€ ont été levés auprès de 785 épargnants. Le hic ? Les « projets annoncés [...] n'ont ni consistance ni réalité ». Du coup, « des écarts très significatifs (plusieurs millions d'euros) ont été constatés entre les montants souscrits par les investisseurs et les investissements réalisés ». En clair, une partie de l'argent a disparu.

### **La justice saisie**

Qu'il s'agisse de l'Autorité des marchés financiers ou de l'administrateur judiciaire, plusieurs organismes ont signalé ces dysfonctionnements au parquet de Paris. Selon nos informations, la brigade financière de la police judiciaire parisienne est chargée de cette enquête. Une source proche du dossier évoque un soupçon d'arnaque du style pyramide de Ponzi (montage financier frauduleux) dont les fonds auraient pu fuiter vers des « structures opaques dans plusieurs pays européens », notamment au Luxembourg.

## 40 M€ RÉCOLTÉS AUPRÈS DE PARTICULIERS

### 2 FRANCE ÉNERGIES FINANCE

Cette SARL, domiciliée en Guadeloupe, conçoit des produits financiers ou de défiscalisation destinés à financer des champs d'éoliennes et de panneaux solaires.

### 1 FSB HOLDING

Cette société holding domiciliée avenue Franklin-Roosevelt (Paris VIII<sup>e</sup>) possède plusieurs filiales dont France Energies Finance.

### 3 LEGENDRE PATRIMOINE

Cette société de gestion de fortune, installée rue Cardinet (Paris XVII<sup>e</sup>), commercialise auprès de particuliers les produits élaborés par France Energies Finance.



7% rendement



### 4 UTILISATION DES FONDS

Une petite partie des fonds collectés a réellement été utilisée pour financer les projets annoncés. La majorité des 40 M€ s'est évaporée.

**785 souscripteurs**  
ont acheté et investi pour **28 M€**

**840 souscripteurs**  
ont acheté et investi pour **12 M€**

LPinfographie - C. Tébou

*Cliquer sur l'infographie pour l'agrandir.*

>> POUR ALLER PLUS LOIN. [Les financiers se renvoient la balle.](#)

### Méfiez-vous des affaires trop alléchantes

Gare aux arnaques ! Par nature, l'Autorité des marchés financiers (AMF) surveille les produits financiers purs et durs (actions, Sicav, OPCVM) — pour lesquels elle délivre des agréments — mais le gendarme de la Bourse a petit à petit élargi son champ de surveillance. Aujourd'hui, l'AMF observe aussi de près les placements de type biens divers (éoliennes, métaux précieux, etc.) pour lesquels elle ne délivre pas d'agrément : il ne s'agit pas « de marchés régulés, avec une Bourse, des cours officiels et des régulateurs ». Elle appelle donc les investisseurs à redoubler de prudence.

En 2015, l'AMF a tiré quatre fois la sonnette d'alarme : avec Get Easy (géolocalisateurs) en janvier, Emirates Pacific Group (biens immobiliers à Dubaï) en février, Legendre Patrimoine (éoliennes, panneaux solaires) en juin et Global Metal Broker (métaux précieux) en septembre. L'autorité martèle le même message depuis des années : « La martingale n'existe pas. » Voici quelques conseils pour éviter les déconvenues.

**Méfiez-vous des rendements élevés.** « 7 % ? C'est énorme ! Un chiffre pareil doit allumer un premier voyant rouge », alerte Claire Castanet, responsable de la relation avec les épargnants à l'AMF. « L'idéal est de prendre comme point de repère le taux de rendement sur l'épargne réglementée. » A savoir, 0,75 % sur le livret A aujourd'hui. Dès qu'un rendement dépasse largement ce seuil, la vigilance est de rigueur.

**Gare au coup de cœur.** « Les placements de type biens divers font souvent appel à l'émotion, détaille la responsable de la relation avec les épargnants. Ils ont pour socle des produits attirants : diamants, manuscrits célèbres, chevaux de course, forêts de bois rares... Ne cédez surtout pas à un coup de cœur, réfléchissez calmement. »

**Observez qui vous démarché.** Le produit vous est-il proposé par votre banque ? Votre conseiller en gestion de patrimoine ? L'avez-vous débusqué tout seul sur Internet ? « Il y a des discours commerciaux trompeurs, comme la promesse d'un rendement garanti », souligne Claire Castanet.

**Comment récupérererez-vous votre mise ?** Pensez dès le début à la façon dont vous pourrez reconvertir vos produits financiers en espèces sonnantes et trébuchantes. Posez toutes les questions à ce sujet.

**Menez votre enquête.** L'AMF dispose d'un numéro vert (Epargne Info Service, 01.53.45.62.00) qui reçoit 400 appels d'épargnants par an à la recherche d'informations sur des produits financiers de type biens divers.